AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1085
FR0004170017-FS0465

30 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SA LE NOBLE AGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 mai 2017, la société Jousse Morillon Investissement SA (4 rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris), agissant pour le compte d'un fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 mai 2017, le seuil de 5% des droits de vote de la société LE NOBLE AGE et détenir, pour le compte dudit fonds, 350 000 actions LE NOBLE AGE représentant 620 000 droits de vote, soit 3,61% du capital et 4,82% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte de droits de vote double.

[1] Sur la base d'un capital composé de 9 705 937 actions représentant 12 854 622 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.